

COMMUNIQUE

**AFSCA : euthanasie d'un chiot importé illégalement du Sénégal :
mise au point sur un réel danger de santé publique : la rage**

17/02/2009

L'AFSCA tient à réagir vivement à la diffusion d'informations tendancieuses quant à l'euthanasie pour d'élémentaires raisons de police sanitaire d'un chiot importé illégalement du Sénégal à Jemeppe sur Sambre.

L'introduction illégale sur notre territoire d'un chiot femelle sans aucun respect de la procédure officielle (demande d'importation dans UE ; identification, vaccination contre la rage et certificat sanitaire officiel) ne pouvait déboucher que sur l'application du Règlement CE 998/2003 et à l' « euthanasie par ordre » de cet animal le 16 février 2009.

Vu le réel danger que représente la rage pour la santé publique et animale et le statut de pays indemne de cette maladie accordé à la Belgique, l'AFSCA trouve déplacée et irresponsable la position adoptée par certains intervenants dans cette situation.

La rage reste une maladie mortelle pour les humains et les mammifères. La période contagieuse via la salive précède les symptômes parfois de plusieurs mois et la confirmation du diagnostic chez un animal atteint ne peut être obtenue qu'après autopsie et analyse du cerveau.

Pour d'évidentes raisons de protection de la santé publique, les règles d'importation d'animaux en provenance de pays touchés par la rage sont donc toujours strictement appliquées.

En Belgique, la vaccination contre la rage des chiens reste OBLIGATOIRE au Sud du sillon Sambre et Meuse ainsi que dans les campings sur tout le territoire. L'Agence rappelle aux voyageurs que tous les chiens, chats et furets qui sont transportés vers ou hors de Belgique doivent être dûment vaccinés.

Pour plus d'infos : www.afsca.be : lien professionnels → productions animales → maladies animales → rage

Personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart :0477 69 35 65

Personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots : 0477 59 83 93

F.A.V.V.
Food Safety Center - Kruidtuinlaan 55
1000 Brussel
Tel. 02-211 82 11
Meldpunt voor de consumenten:
Tel. 0800 13550
Fax 0800 24 177



A.F.S.C.A.
Food Safety Center – Bvd. du Jardin botanique
1000 Bruxelles
Tel. 02-211 82
Point de contact pour les consommateurs :
Tel. 0800 13550
Fax 0800 24 177